

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Section 1 : Identification

1.1 Identificateur de produit :

Béton prêt à l'emploi

Autres codes d'identification du produit :

- Thermomix^{MC},
- Coulis,
- Béton projeté,
- Béton drainant,
- Béton à haute performance, BHP,
- Remblai sans retrait,
- Béton de remplissage et Foamcrete^{MC}

1.2 Usage recommandé et restrictions d'utilisation :

Utilisations identifiées :

Le béton prêt à l'emploi est utilisé comme composante structurelle aux fins de construction, pour les matériaux de construction et le revêtement.

Restrictions d'utilisation :

Garder hors de la portée des enfants.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur :

Dufferin Concrete et Ontario Redimix,
Divisions de CRH Canada Group inc.
2300 Steeles Ave. W., 4th Floor
Concord, ON, L4K 5X6
Canada

Numéro de téléphone pour des renseignements :
905 761-7100

Demix Béton
Division de CRH Canada Group
inc.

435, rue Jean-Neveu,
Longueuil, QC, J4G 1P4

Numéro de téléphone pour des
renseignements : 450 651-1117

Dufferin Construction Company
Une division de CRH Canada Group
inc.

585 Michigan Drive, Suite 1
Oakville, ON, L6L 0G1

905 842-2741
Sans frais 1 866 322-2003

1.4 Numéro de téléphone en cas d'urgence :

Au Canada : 1 613 996-6666 CANUTEC (Appelez à frais virés ou faites *666 sur le cellulaire) 24 heures
Aux É.-U. : 800 451-8346 3E COMPANY 24 heures

Section 2 : Identification des dangers

2.1 Classification :

Corrosion cutanée, cat. 1; H314

Lésions oculaires, cat. 1; H318

Sensibilisation cutanée, cat. 1; H317

Toxicité pour certains organes cibles, exposition unique, cat. 3; H335

Cancérogénicité (inhalation), cat. 1; H350

Toxicité pour certains organes cibles, expositions répétées (inhalation), cat. 1; H372

2.2 Éléments d'étiquetage :



Danger.

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Peut irriter les voies respiratoires.

Peut provoquer le cancer par inhalation.

Cause des dommages aux poumons à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

Prévention

Se procurer les instructions avant utilisation.

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Ne pas respirer les poussières.

Se laver soigneusement les mains et la peau exposée après manipulation.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

2.2 Éléments d'étiquetage : (suite)

Réponse

EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement les vêtements contaminés.
Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

En cas d'exposition prouvée ou suspectée : Consulter un médecin.

Élimination

Recycler et/ou éliminer le contenu et récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

2.3 Autres dangers :

Lorsque le produit a séché et durci, des poussières peuvent être produites lors de la coupe ou d'autres opérations d'usage.

Section 3 : Composition/information sur les ingrédients

<u>Nom chimique</u>	<u>Nom commun / autres désignations</u>	<u>n° CAS</u>	<u>% poids</u>	<u>Classification SGH</u>
Ciment Portland	Ciment	65997-15-1	1 - 40	Irritation cutanée, 2; H315 Lésions oculaires, 1; H318
Hydroxyde de calcium	Chaux hydratée	1305-62-0	1 - 25	Corrosion cutanée, 1; H314 Lésions oculaires, 1; H318 TCOC EU, 3; H335
Calcaire	Calcaire	1317-65-3	35 - 93	Non classé
Sulfate de calcium	Gypse	13397-24-5	< 2,5	Non classé
Oxyde de calcium	Chaux, chaux vive	1305-78-8	< 5	Corrosion cutanée, 1; H314 Lésions oculaires, 1; H318
Oxyde de magnésium	Oxyde de magnésium	1309-48-4	< 4	Non classé
Silice cristalline, quartz	Dioxyde de silicium	14808-60-7	< 1	Cancérogénicité, 1; H350 TCOC ER, 1; H372
Composés chromates	Non disponible	Non disponible	Cr VI = 6,8 µg/g Trace Équivalent de 6,8 ppm	Non disponible
Composés de nickel	Non disponible	Non disponible	Trace	Non disponible
Laitiers, métal ferreux, haut fourneau	Laitier de haut fourneau	65996-69-2	< 20	Irritation cutanée, 2; H315 Lésions oculaires, 1; H318 TCOC EU, 3; H335
Cendre	Cendre volante Cendre de charbon Cendre volante de charbon fractionnée	68131-74-8	< 20	Irritation cutanée, 2; H315 Lésions oculaires, 1; H318 TCOC EU, 3; H335

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Section 4 : Premiers soins

4.1 Description des premiers soins :

Précautions : Les secouristes devraient éviter le contact direct avec ce produit chimique. Porter des gants de protection résistant aux produits chimiques, si nécessaire. Prendre toutes les précautions pour assurer votre propre sécurité avant de tenter un sauvetage (p. ex. porter l'équipement de protection approprié).

Inhalation : En cas de respiration difficile, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut respirer confortablement. Obtenir de l'aide médicale si la toux ou d'autres symptômes persistent. L'inhalation d'une grande quantité de ciment sec requiert des soins médicaux immédiats. Appelez un centre antipoison ou un médecin. Si la personne ne respire pas, que sa respiration est irrégulière ou qu'elle subit un arrêt respiratoire, un intervenant qualifié devrait pratiquer la respiration artificielle ou administrer de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Si la personne est inconsciente, la placer en position de récupération et consulter un médecin immédiatement. Dégager les voies respiratoires.

Contact oculaire : Rincer immédiatement à l'eau, avec précaution, pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appelez immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Lors du rinçage, prendre garde de ne pas contaminer l'œil non affecté ou le visage avec de l'eau contaminée.

Contact cutané : Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. Obtenir des soins médicaux immédiatement. Une forte exposition au béton frais ou à l'eau associée nécessite une attention immédiate. Retirer rapidement les vêtements, chaussures et objets de cuir (comme les bracelets de montre et les ceintures) contaminés. Éponger ou brosser rapidement et doucement l'excès de ciment. Se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau tiède qui coule doucement et du savon non abrasif au pH neutre. Obtenir des soins médicaux pour les éruptions, les brûlures, l'irritation, les dermatites et les expositions prolongées non protégées au ciment frais, aux mélanges de ciment ou aux liquides du ciment frais. Les brûlures devraient être traitées rapidement par un médecin.

Ingestion : Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Obtenir des soins médicaux immédiatement ou transporter la victime au centre de traitement d'urgences médicales.

4.2 Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés :

Inhalation : Aucune exposition à des substances respirables n'est anticipée à partir du béton humide. Le coupage ou d'autres procédés qui produisent de la poussière du béton durci peuvent produire des poussières respirables. Les expositions de longue durée par inhalation aux poussières contenant de la silice cristalline de taille respirable peuvent causer la silicose et le cancer des poumons.

Contact oculaire : Fortement irritant lorsqu'il entre en contact avec les yeux. Provoque des lésions oculaires qui peuvent être permanentes et peuvent causer la cécité. Les particules solides réagissent avec l'humidité dans l'œil pour former des amas de composés humides qui peuvent être difficiles à enlever.

Contact cutané : Le ciment Portland frais peut causer des brûlures caustiques, parfois connues sous le nom de brûlures cimentaires. Les brûlures cimentaires peuvent causer des ampoules, de la peau morte ou durcie, ou de la peau noire ou verte. Dans les cas graves, ces brûlures peuvent atteindre l'os et causer des cicatrices défigurantes ou un handicap.

Les travailleurs ne peuvent pas se fier à la douleur ou à l'inconfort pour les prévenir des brûlures cimentaires puisque celles-ci peuvent ne pas provoquer de douleur ou d'inconfort immédiat. Au moment où le travailleur prend connaissance de la brûlure cimentaire, beaucoup de dommages ont déjà été causés. Les brûlures cimentaires peuvent empirer même lorsque le ciment n'est plus en contact avec la peau. Il est recommandé à toute personne souffrant d'une brûlure cimentaire de consulter immédiatement un professionnel de la santé.

Les traces de métaux sensibilisants dans le ciment peuvent provoquer une réaction allergique cutanée. Les symptômes d'une allergie vont de légères éruptions cutanées jusqu'à des ulcères cutanés graves.

Ingestion : Fortement irritant pour la bouche, la gorge et le système gastro-intestinal si le produit est avalé. Les symptômes peuvent comprendre de fortes douleurs et brûlures de la bouche, la gorge, l'œsophage et le tractus gastro-intestinal accompagnés de nausée, vomissements et diarrhée. Des lésions graves aux poumons peuvent être causées si le produit est aspiré dans les poumons pendant le vomissement.

4.3 Prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial :

Matériau corrosif; obtenir de l'aide médicale immédiatement si le produit est inhalé, avalé ou en contact avec les yeux.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Section 5 : Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1 Agents extincteurs :

Utiliser des moyens d'extinction appropriés pour les conditions de l'incendie. Utiliser de grandes quantités d'eau pulvérisée.

Méthodes d'extinction inappropriées : Faire preuve de prudence lorsque de l'eau est utilisée. Ne pas mettre d'eau à l'intérieur des contenants fermés; le contact avec l'eau générera de la chaleur. Le jet d'eau peut causer des éclaboussures de la solution corrosive. Faire preuve de prudence lorsque du CO₂ est utilisé; il peut répandre la poudre sèche.

5.2 Dangers spécifiques du produit :

Le produit n'est ni inflammable ni combustible.

La poudre en vrac de ce produit peut s'échauffer spontanément lorsqu'elle est mouillée par de l'eau.

Corrosif; réagit avec l'eau en dégageant de la chaleur et en formant une solution alcaline.

5.3 Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers :

Comme pour tous les incendies, évacuer la zone et lutter contre l'incendie à une distance sécuritaire. Les pompiers doivent porter des vêtements de protection totale, incluant un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection contre les produits chimiques, lorsqu'ils sont exposés à des produits de décomposition de ce matériau.

Section 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence :

Porter de l'équipement de protection personnel adéquat, incluant un respirateur approprié comme indiqué à la Section 8. Isoler la zone de déversement en interdisant l'accès aux personnes non autorisées. Ne pas toucher à la substance déversée. Ne pas respirer les poussières.

6.2 Précautions relatives à l'environnement :

Éviter de rejeter le matériau dans l'environnement et éviter qu'il ne se déverse dans les égouts domestiques, les cours d'eau naturels ou les réseaux de gestion des eaux de pluie.

6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage :

Retirer les contenants de la zone de déversement.

Si des poussières sont générées, prévenir la dispersion par le vent. Ne pas balayer à sec ou souffler avec de l'air comprimé.

Aspirer la poussière avec de l'équipement muni d'un filtre HEPA et la placer dans un contenant à déchets étiqueté et fermé.

Les petits déversements peuvent être ramassés à l'aide d'une vadrouille humide.

6.4 Informations supplémentaires :

Consulter la Section 8 pour des renseignements sur le choix de l'équipement de protection personnel.

Consulter la Section 13 pour des renseignements sur l'élimination de produit déversé et d'absorbants contaminés.

Section 7 : Manutention et stockage

7.1 Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention :

Avant de manipuler ce produit, il est important de s'assurer que les mesures d'ingénierie fonctionnent et que les exigences relatives à l'équipement de protection et les mesures d'hygiène personnelle sont observées. Les personnes travaillant avec ce produit chimique devraient posséder la formation appropriée relative à l'utilisation sécuritaire et aux dangers de celui-ci.

Se procurer les instructions avant utilisation.

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité.

Ne pas respirer les poussières.

Se laver soigneusement les mains et la peau exposée après avoir manipulé le produit. Se laver à grande eau avec un savon au pH neutre; ne pas utiliser de nettoyant pour les mains sans eau comme les gels à base d'alcool. Nettoyer les lits unguéaux et les plis cutanés entre les doigts. S'assécher complètement les mains à l'aide d'une serviette propre avant de mettre des gants.

Éviter de porter des montres et des bagues au travail; le ciment frais peut s'accumuler près de la peau et causer des brûlures. Utiliser seulement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé.

Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail.

Éviter le contact avec les yeux : Porter des gants de protection, des vêtements de protection et de la protection oculaire ou pour le visage.

Suivre les bonnes pratiques pour retirer les gants de manière sécuritaire.

Danger d'origine statique : Effectuer correctement la mise à la terre de tous les systèmes de transport pneumatique. Une décharge statique peut causer du dommage à l'équipement et des blessures aux travailleurs.

Ne pas pénétrer dans un espace confiné qui entrepose ou contient du ciment Portland à moins que les procédures et la protection appropriées soient en place. Le ciment peut s'accumuler ou adhérer aux murs d'un espace confiné, puis se relâcher ou tomber soudainement (engloutissement).



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

7.2 Conditions de sécurité en matière de stockage :

Entreposer dans un lieu sec, bien ventilé, loin des matériaux incompatibles. Maintenir les contenants fermés.
Protéger de la moiteur/l'humidité.
Entreposer dans un endroit accessible par les personnes autorisées seulement.
Entreposer à l'écart des aliments de consommation humaine et animale.
Garder hors de la portée des enfants.

Section 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle :

Limites d'exposition professionnelle : Consulter les autorités locales pour les limites d'exposition acceptables.

Ingrédient	ACGIH® TLV®	É.-U. OSHA PEL	Ontario (Canada) TWA
Ciment Portland (respirable)*	1 mg/m ³	15 mg/m ³ (poussière totale) 5 mg/m ³ (respirable)	Se référer à ACGIH® TVL®
Oxyde de calcium	2 mg/m ³	5 mg/m ³	Se référer à ACGIH® TVL®
Hydroxyde de calcium	5 mg/m ³	5 mg/m ³	Se référer à ACGIH® TVL®
Calcaire	Non disponible	15 mg/m ³ (poussière totale) 5 mg/m ³ (respirable)	Non disponible
Sulfate de calcium	10 mg/m ³	15 mg/m ³ (poussière totale) 5 mg/m ³ (respirable)	Se référer à ACGIH® TVL®
Oxyde de magnésium	10 mg/m ³	15 mg/m ³ (poussière totale)	Se référer à ACGIH® TVL®
Silice cristalline (quartz)	0,025 mg/m ³ (respirable)	Quartz (poussière totale) : 30 mg/m ³ / (% SiO ₂ + 2) Quartz (respirable) : 10 mg/m ³ / (% SiO ₂ + 2)	0,1 mg/m ³ (respirable) Substance désignée

* valeur pour la matière particulaire qui ne contient pas d'amiante et moins de 1 % de silice cristalline.

Autres limites d'exposition :

NIOSH REL pour le ciment Portland = 10 mg/m³ DIVS (Danger immédiat pour la vie ou la santé) = 5 000 mg/m³
NIOSH REL pour l'oxyde de calcium = 2 mg/m³ DIVS = 25 mg/m³

8.2 Contrôles de l'exposition :

Contrôles d'ingénierie : Manipuler le produit dans un système ou un endroit fermé doté d'une ventilation et d'une évacuation appropriées. Manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielles et aux consignes de sécurité. Assurer un nettoyage régulier de l'équipement, du lieu de travail et des vêtements.

Si les contrôles d'ingénierie et les pratiques de travail ne sont pas efficaces pour contrôler l'exposition à ce matériau, porter un équipement de protection personnel approprié incluant un appareil respiratoire approuvé. Avoir l'équipement prêt à être utilisé en cas d'urgence comme un déversement ou un feu.

8.3 Mesures de protection individuelle :

Protection des yeux/du visage : Porter des lunettes de sécurité approuvée avec écrans latéraux ou des lunettes de protection contre les produits chimiques. Porter un masque facial ou un masque complet, lorsque nécessaire, pour prévenir l'exposition aux poussières aéroportées. Ne pas porter de lentilles de contact.

Protection de la peau : Porter des gants, des bottes, des genouillères et des coudières qui sont imperméables, ajustés et qui résistent aux bases pour éviter toute exposition cutanée. Porter des vêtements de protection avec de longues manches et des pantalons longs. Les vêtements de protection peuvent être fixés, à l'aide de ruban adhésif, à l'intérieur des gants et des bottes. Évaluer la résistance selon les conditions d'utilisation et maintenir soigneusement les vêtements de protection en bon état. Contacter le fournisseur de matériel de sécurité pour des spécifications.

Protection respiratoire : De l'équipement de protection respiratoire (ÉPR) approuvé est obligatoire. Un appareil respiratoire approuvé, classé N95 ou plus, doit être disponible en cas de rejets accidentels. Consulter le fabricant de l'appareil respiratoire pour déterminer le choix, l'utilisation et les limitations de l'appareil.

Un programme de protection respiratoire qui satisfait aux exigences réglementaires, comme OSHA 29 CFR 1910.134, ANSI Z88.2 ou Association canadienne de normalisation (CSA) Norme Z94.4, doit être suivi chaque fois que les conditions de travail justifient l'utilisation d'un respirateur.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

8.3 Mesures de protection individuelle : (suite)

Autre protection : Le lieu de travail doit être équipé d'installations sanitaires adéquates et d'un appareil de douche oculaire qui peuvent être utilisés facilement en cas d'urgence.

Tous les efforts doivent être déployés pour éviter le contact du ciment avec la peau et les yeux. Ne pas laisser entrer de poudre à l'intérieur des bottes, chaussures ou gants. Ne pas permettre aux vêtements mouillés et saturés de rester en contact avec la peau. Retirer rapidement les vêtements et les chaussures qui sont mouillés à cause des mélanges de ciment. Nettoyer complètement les vêtements et les chaussures avant de les remettre.

Ne pas manger, boire ou fumer dans les endroits où le matériau est manipulé, entreposé et transformé. Se laver à fond les mains avant de manger, boire et fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant d'entrer dans les aires de repas.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement : Il importe de surveiller les émissions provenant des systèmes de ventilation et du matériel de fabrication pour s'assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement.

Directives OSHA pour le ciment Portland :

Fournir les gants appropriés aux employés qui peuvent entrer en contact avec du ciment Portland mouillé. Consulter le fournisseur de gants ou la Fiche de données de sécurité du fabricant de ciment pour obtenir de l'aide afin de choisir les gants adéquats. Les gants en butyle ou en nitrile (plutôt que les gants en coton ou en cuir) sont souvent recommandés pour les matériaux caustiques comme le ciment Portland.

Utiliser uniquement des gants bien ajustés. Les gants amples laissent entrer le ciment. L'utilisation de gants et de vêtements rend souvent l'exposition pire lorsque le ciment pénètre à l'intérieur ou détrempe le vêtement. Utiliser des doublures de gants pour un meilleur confort.

Lavez vos mains avant de mettre des gants. Lavez vos mains chaque fois que vous retirez vos gants.

Asséchez vos mains à l'aide d'une serviette propre ou d'un essuie-tout avant de mettre des gants.

Protéger vos bras et vos mains en portant un chandail à manches longues et en fixant les manches à vos gants à l'aide de ruban adhésif pour éviter que du ciment frais s'infilte dans vos gants. Le ciment emprisonné contre la peau à l'intérieur d'un gant ou d'une botte peut causer une brûlure cimentaire.

Suivre les bonnes procédures pour retirer les gants, que ce soit pour les réutiliser ou les jeter.

Nettoyer les gants réutilisables après l'utilisation. Avant de retirer les gants, nettoyer l'extérieur en rinçant ou en essuyant tout ciment frais. Suivre les instructions du fabricant pour le nettoyage des gants. Placer les gants propres et secs dans un sac de rangement en plastique et les entreposer dans un endroit frais et sec, à l'écart des outils.

Jeter les gants usés ou très contaminés.

Maintenir l'intérieur des gants propre et sec.

Ne pas utiliser de crèmes protectrices ou de « gants invisibles ». Ces produits ne sont pas efficaces pour protéger la peau des dangers du ciment Portland.

Lorsque nécessaire, porter des bottes hydrofuges pour éviter que du ciment frais entre en contact avec votre peau. C'est tout aussi important de protéger vos jambes, vos chevilles et vos pieds que de protéger vos mains pour que la peau n'entre pas en contact avec le ciment frais.

Les bottes doivent être assez hautes pour éviter que le ciment frais y entre. Rentrer les pantalons à l'intérieur et entourer le haut des bottes avec du ruban adhésif pour éviter que du ciment frais entre.

Choisir des bottes qui sont robustes, assez solides pour résister aux perforations et aux déchirures, et antidérapantes.

Remplacer les bottes de protection si elles deviennent inefficaces ou contaminées à l'intérieur par du ciment frais, lors de l'utilisation.

Remplacer tout vêtement de travail qui devient contaminé par du ciment frais et garder les vêtements contaminés séparés de vos vêtements de ville.

Lorsque vous vous agenouillez dans du ciment frais, utiliser des genouillères hydrofuges ou une planche à genoux sèche pour éviter que vos genoux entrent en contact avec le ciment.

Porter une protection oculaire adéquate lorsque vous travaillez avec du ciment Portland.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Section 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

Apparence :	Semi-solide. Pâte granuleuse, grise.
Odeur :	Inodore
Seuil olfactif :	Sans objet
pH :	> 12
Point de fusion/point de congélation :	Sans objet
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	Sans objet
Point d'éclair :	Sans objet
Taux d'évaporation :	Sans objet
Inflammabilité :	Ininflammable et non combustible
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité :	Sans objet
Tension de vapeur :	Sans objet
Densité de vapeur :	Sans objet
Densité relative :	1,9 à 2,4 (eau = 1)
Solubilité(s) :	Légèrement soluble dans l'eau (0,1 à 1 %)
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Sans objet
Température de décomposition :	Non disponible
Viscosité :	Non disponible
Tension de vapeur :	Sans objet

Section 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité :

Réagit lentement avec l'eau pour former des composés hydratés qui libèrent de la chaleur et une solution fortement basique.

10.2 Stabilité chimique :

Stable sous conditions ambiantes normales et dans les conditions anticipées d'entreposage et de manipulation.

10.3 Risque de réactions dangereuses :

Les solutions aqueuses sont très basiques et peuvent corroder l'aluminium.

10.4 Conditions à éviter :

Éviter le contact involontaire avec l'eau / l'humidité et avec les acides forts et d'autres matériaux incompatibles.

10.5 Matériaux incompatibles :

Acides forts – Incompatible avec les acides forts; peut réagir violemment.

Eau – La réaction produit de la chaleur.

Aluminium – La poudre d'aluminium et les autres éléments terrestres alcalins réagiront en présence d'eau, en libérant de l'hydrogène gazeux extrêmement inflammable. L'oxyde de calcium est corrosif pour l'aluminium métallique.

Composés fluorés – Le ciment se dissout dans le fluorure d'hydrogène (HF), produisant du tétrafluorure de silicium gazeux corrosif.

Réagit avec les sels d'ammonium.

10.6 Produits de décomposition dangereux :

En contact avec de l'eau et de l'humidité, produit de l'hydroxyde de calcium corrosif.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Section 11 : Données toxicologiques

11.1 Voies d'exposition probables :

Contact oculaire et cutané. Suite à la coupe du béton sec et durci : inhalation de poussière.

11.2 Toxicité aiguë :

Données non disponibles pour le mélange.

Corrosion / irritation cutanée :

Fondée sur les renseignements pour le ciment Portland et l'oxyde de calcium : L'expérience humaine démontre que le ciment Portland peut causer des brûlures chimiques lorsque celui est en contact prolongé avec la peau. Irritant ou corrosif pour la bouche, la gorge et le tractus gastro-intestinal.

Lésions oculaires graves / irritation oculaire :

Fondée sur les renseignements pour le ciment Portland et l'oxyde de calcium : Cause des lésions oculaires graves et même la cécité. Les dommages peuvent être permanents si le traitement n'est pas immédiat.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique :

L'inhalation de poussières cause une irritation des voies respiratoires. L'inflammation des voies respiratoires, l'ulcération et la perforation de la cloison nasale et la pneumonie ont été attribuées à l'inhalation de poussière contenant de l'oxyde de calcium.

Danger par aspiration :

Ce matériau est corrosif; il peut provoquer de graves lésions dans les poumons s'il y est aspiré lors du vomissement.

11.3 Toxicité chronique :

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – expositions répétées :

L'inhalation prolongée et répétée de poussière peut provoquer une maladie pulmonaire. L'étendue et la gravité des blessures pulmonaires correspondent à la durée de l'exposition et à la concentration de poussière. L'inflammation des voies respiratoires, l'ulcération et la perforation de la cloison nasale et la pneumonie ont été attribuées à l'inhalation de poussière contenant de l'oxyde de calcium.

Contient de la silice cristalline. Une exposition prolongée à la poussière fine en suspension de silice cristalline peut provoquer la silicose, une forme de fibrose pulmonaire qui peut causer l'essoufflement, la toux et la réduction de la fonction pulmonaire. Les particules dont le diamètre est inférieur à 1 micromètre sont considérées comme étant les plus dangereuses.

Sensibilisation respiratoire et/ou cutanée :

Le produit peut contenir des concentrations infimes de composés de nickel et de composés chromates qui peuvent provoquer une réaction allergique cutanée, une dermatite de contact allergique, ou DCA. Une fois sensibilisé, un contact bref avec de très petites quantités de Cr VI peut entraîner de l'inflammation, une éruption, de la démangeaison ou des ulcères cutanés graves. La DCA est de longue durée et les employés peuvent demeurer sensibles au chrome VI pendant plusieurs années.

N'est pas connu pour être un sensibilisant respiratoire.

Mutagénicité sur les cellules germinales :

Non disponible

Effets sur le système reproducteur :

Non disponibles

Effets sur le développement :

Non disponibles

Effets sur ou via l'allaitement :

Les données ne sont pas disponibles.

Cancérogénicité :

Le ciment Portland ne peut être classé comme un carcinogène humain.

La silice cristalline est considérée comme un danger par inhalation. Le CIRC a classé la silice cristalline comme une substance du Groupe 1, carcinogène pour les humains. Cette classification est basée sur les résultats des études menées sur des animaux de laboratoire (inhalation et implantation) et des études épidémiologiques, qui ont été jugés suffisants pour la cancérogénicité.

Interactions avec d'autres produits chimiques :

Non disponibles



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Section 12 : Données écologiques

12.1 Toxicité :

Nocif pour la vie aquatique. Le contact avec l'eau forme une solution alcaline. Éviter le rejet dans l'environnement.

Données pour l'oxyde de calcium :

96 h CL₅₀ poisson d'eau douce *Cyprinus carpio* = 1 070 mg/L (statique).

Chronique 46 jours CSEO poisson d'eau douce *Oreochromis niloticus* juvénile (naissant, alevin vésiculé, sevré) = 100 mg/L

12.2 Persistance et dégradation :

Pas facilement biodégradable

12.3 Potentiel de bioaccumulation :

Non disponible

12.4 Mobilité dans le sol :

Non disponible

Section 13 : Données sur l'élimination

13.1 Méthodes d'élimination :

Éliminer comme un produit minéral non métallique et inerte conformément à la réglementation fédérale, provinciale et locale en vigueur.

Éviter la génération de poussière lors de l'élimination. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Consulter la Section 8 pour des mesures de protection personnelle.

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les drains, les fossés ou les voies d'eau.

Section 14 : Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Le ciment n'est pas couvert par les règlements de transport international (IMDG, Règlement type ONU).

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Sans objet

14.3 Classe(s) de danger relative(s) au transport

Sans objet

14.4 Groupe d'emballage

Sans objet

14.5 Dangers environnementaux

Non disponibles

14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur

Non disponibles

14.7 U.S. Hazardous Materials Regulation (DOT 49CFR) :

Non réglementé sauf pour le transport par avion.

14.8 Règlements du Transport des marchandises dangereuses (TMD) du Canada :

Non réglementé sauf pour le transport par avion.

Section 15 : Informations sur la réglementation

15.1 Réglementation/législation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement spécifique à la substance ou au mélange : É.-U.

Statut TSCA :

Les substances figurent à l'inventaire de la TSCA ou sont exemptes.

Canada

Statut RRSN :

Les substances figurent sur la LIS ou sont exemptes.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

15.1 Réglementation/législation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement spécifique à la substance ou au mélange : Inventaires internationaux :

Australie : Les substances figurent sur l'Inventaire des substances chimiques (AICS).

Chine : Les substances figurent sur l'Inventaire. ciment Portland IECSC 25714.

Union européenne : Ciment Portland EC # 266-043-4. Toutes les autres substances figurent sur EINECS.

Japon : Non disponible.

Corée : Les substances figurent sur l'inventaire. ciment Portland KE-29067

Mexique : Les substances figurent sur l'inventaire (INSQ) ou sont exemptes.

Nouvelle-Zélande : Les substances figurent sur l'Inventaire.

Philippines : Les substances figurent sur l'Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques (PICCS).

Section 16 : Autres informations

Date de révision :

12 septembre 2016

Références et sources des données :

CCHST, Cheminfo
RTECS, *Registry of Toxic Effects of Chemical Substances*
NIOSH, *Pocket Guide to Chemical Hazards*.
Association du ciment Portland

Méthodes de classification des mélanges :

É.-U. : Haz Com Standard 29 CFR 1910.1200 (2012)
Canada : Règlement sur les produits contrôlés.
CEE-ONU, Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH)

Légende des abréviations :

ACGIH – American Conference of Governmental Industrial Hygienists
LEMT – Limite d'exposition en milieu de travail
OSHA – Occupational Safety and Health Administration
SGH – Système général harmonisé de classification et d'étiquetage.
SIMDUT – Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (Canada).
TLV – Threshold Limit Value (Valeur limite tolérable)
TWA – Time Weighted Average (Moyenne pondérée dans le temps).

Informations additionnelles :

Bien que les renseignements fournis dans ce document soient soupçonnés de fournir un résumé utile des dangers du ciment hydraulique composé et du ciment Portland, les renseignements dans ce document ne peuvent pas anticiper et fournir tous les renseignements qui peuvent être nécessaires dans toutes les situations. Les utilisateurs inexpérimentés devraient recevoir une formation appropriée avant d'utiliser ce produit. Les données contenues dans ce document ne traitent pas des dangers qui peuvent être posés par d'autres matériaux lorsque ceux-ci sont mélangés au ciment hydraulique composé. Les utilisateurs devraient consulter les autres fiches de données de sécurité pertinentes avant de travailler avec ce produit. Les renseignements présentés dans la Fiche de données de sécurité reposent sur les connaissances et les publications actuelles et sont destinés à décrire le produit aux fins des exigences de santé, de sécurité et environnementales seulement. Ils ne devraient pas être interprétés comme une garantie de toute propriété quelconque du produit.

LE VENDEUR N'OFFRE AUCUNE GARANTIE, EXPRIMÉE OU IMPLICITE, CONCERNANT LE PRODUIT OU SA QUALITÉ MARCHANDE OU SON ÉTAT POUR QUELQUE FIN QUE CE SOIT OU CONCERNANT L'EXACTITUDE DE TOUT RENSEIGNEMENT FOURNI PAR CRH CANADA GROUP INC., MIS À PART QUE LE PRODUIT EST CONFORME AUX SPÉCIFICATIONS CONTRACTUELLES.